

FINANCEMENT DE LA MOBILITE EFP : convention Erasmus + 2023-1-FR01-KA121-VET-000117797

FINANCEMENT ERASMUS+ EFP			FINANCEMENT CONSTRUCTYS (OPCO)			FINANCEMENT CCCA-BTP		
1. Frais de voyage (pour les apprentis et personnels - y compris accompagnateurs)			Frais liés à la mobilité internationale des apprentis : sous réserve que la mobilité à l'étranger soit			Frais liés à la mobilité internationale effective (pour les apprentis et personnels)		
Distance kilométrique par tranche	Montant par participant	Montant par participant (hors transport vert)	Forfait obligatoire de 500 € par contrat d'apprentissage			Forfait obligatoire de 200 € (si mobilité courte) ou de 500 € (si mobilité longue) par mobilité		
10 à 99 km	23 €	0 €	Forfait destiné au financement des frais liés à la mise en place de la mobilité (aucun justificatif de dépense demandé)			Forfait destiné au financement des frais liés à la préparation des apprenants et à la mise en place de la mobilité (aucun justificatif de dépense demandé)		
100 à 499 km	180 €	210 €	Prise en charge plafonnée à 1 180 € par contrat			Prise en charge plafonnée à 23 € par jour de mobilité et par participant		
500 à 1999 km	275 €	320 €	Pour les contrats d'apprentissage conclus à partir du 1er janvier 2024, le remboursement à demander doit être calculé sur la base suivante :			Le remboursement à demander sera calculé sur la base suivante :		
2000 à 2999 km	360 €	410 €	* La protection sociale si prise en charge par CFA (si mise en veille du contrat)			* Participation aux frais de mobilité : 23 € par jour de mobilité et par participant (apprenant et accompagnateur), transport d'approche et jours non travaillés sur place compris (pas de justificatifs demandés)		
3000 à 3999 km	530 €	610 €	* Les frais d'hébergement : 6 € par nuitée en mobilité					
4000 à 7999 km	820 €	0 €	* Les frais de restauration : 3 € par repas (déjeuner et dîner) en mobilité					
8000 km ou plus	1 500 €	0 €	* Les frais de voyage : 1 aller / retour en classe économique					
Remarque : La « distance parcourue » est celle entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule le transport vert : Un moyen de transport écoresponsable est défini comme un moyen de transport vert								
2. Soutien individuel								
Mobilité des apprentis EFP - mobilité de 2 semaines à 12 mois			Pour connaître les démarches et documents à fournir: veuillez vous référer au site de l'OPCO:			Les pièces obligatoires à fournir : le Kit Mobilité Erasmus + (si mobilité avec le consortium du CCCA-BTP) ou convention de stage/contrat pédagogique (pour les demandes hors consortium CCCA-BTP) + attestation de présence		
Pays de destination	Forfait journalier ≤ 14 jours	Forfait journalier à partir du 15ème jour	https://www.constructys.fr/cfa-informations-criteres-de-prise-en-charge-financiere-et-modalites-de-facturation-des-contrats-dapprentissage/			+ DOIVENT ETRE ADRESSEES AU CCCA-BTP: EN AMONT DE LA MOBILITE, LA MATRICE BUDGETAIRE & LE PLAN DE FINANCEMENT et au retour LE BILAN FINANCIER		
Pays du groupe 1	58 €	41 €						
Pays du groupe 2	50 €	35 €						
Pays du groupe 3	43 €	30 €						
Mobilité des personnels EFP (y compris les accompagnateurs)			OBSERVATIONS GENERALES					
Pays de destination	Forfait journalier ≤ 14 jours	Forfait journalier à partir du 15ème jour	* Les trois organismes co-financeurs optent pour un remboursement forfaitaire et plafonné.					
Pays du groupe 1	135 €	94,50 €	* Concernant CONSTRUCTYS et CCCA-BTP, les forfaits annoncés constituent une base de calcul, ce que ne signifie pas qu'ils doivent être affectés uniquement aux frais d'hébergement, de restauration et de voyage. Si les besoins en financement des frais de transport, d'assurance et de séjour à l'étranger sont couverts, les moyens disponibles peuvent être affectés à tout autre type de dépense (externe et interne) liée à la mobilité.					
Pays du groupe 2	120 €	84,00 €	* Les justificatifs de dépense (factures fournisseurs) ne sont pas demandés par les co-financeurs. Toutefois, ils doivent être conservés pendant cinq ans par les organismes gestionnaires d'établissements de formation. Ils devront être communiqués en cas d'audit ou de contrôle.					
Pays du groupe 3	105 €	73,50 €	Il appartient aux organismes gestionnaires d'établissements de formation de veiller à ce que le montant des ressources demandées auprès des trois co-financeurs ne soit pas supérieur aux dépenses totales et qu'une même dépense ne soit pas financée par plusieurs financeurs. Ainsi, l'organisme gestionnaire devra faire lui-même le choix de leur source de financement pour garantir l'équilibre de leur budget. En cas de financement dépassant la dépense, il sera seul tenu responsable de cette irrégularité.					
Autres forfaits			REPARTITION PAYS EFP					
Intitulé	Forfait		Groupe 1	Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède, Japon, Israël, Corée du Sud, Géorgie, Argentine, Arménie, Angola, Arabie saoudite, Koweït, États-Unis,				
Soutien linguistique	150 €		Groupe 2	Autriche, Belgique, Chypre, France, Allemagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Inde, Kazakhstan, Brésil, République démocratique du Congo, Chili, Nigeria, Ouganda,				
Supplément ErasmusPro	150 €		Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Tchéquie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Macédoine du Nord, Turquie, Népal, Maldives, Tadjikistan, Nicaragua,				
Visite préparatoire	575 €		Pays tiers non associés (hors régions 13 et 14)	Tous les autres pays - cf. doc "2022 - Critères & activ éligibles E+ 2021-2027"				